

Acte n°2024-16

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 25 octobre 2024,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Actualités de l'établissement

Les membres du Conseil d'administration sont tenus informés des points d'actualité suivants :

- Présentation de la démarche d'évaluation par le HCERES
La Présidente indique qu'elle s'est rendue, le 24 octobre, à une réunion à Paris, avec la DGS, pour prendre connaissance des nouvelles modalités d'évaluation des établissements. Cette nouvelle démarche d'évaluation est beaucoup plus intégrée que la précédente et prend désormais simultanément en compte les aspects recherche, formation et stratégie d'établissement. Ces modalités ainsi qu'un calendrier précis seront présentés sous peu aux instances de l'Université.
- France Universités
Le Ministre, invité par l'AG de France Universités le 17 octobre, a défini les attentes du ministère quant à l'offre de formation des Universités. Il a indiqué qu'il a pour priorité le travail sur l'insertion professionnelle qui doit permettre une meilleure adéquation de cette offre avec les besoins du monde socio-économique, sachant que 130.000 places restent non pourvues dans Parcoursup. Il convient donc de mieux piloter les formations, notamment celles en alternance. Les universités doivent contribuer à la réindustrialisation du pays. S'agissant de la recherche, les universités doivent davantage développer les partenariats recherche publique/recherche privée. Il est également prévu de lancer la phase 2 de la politique d'autonomie des universités. Le bien-être étudiant sera également une priorité. Il conviendra de poursuivre la réforme des bourses afin de lutter contre la précarité des étudiants. Les questions du logement et de l'alimentation doivent être pensées en lien avec le CNOUS, tout comme la question de la santé mentale étudiante.
Ces différents sujets s'inscrivent dans un contexte financier très tendu et tous les ministères doivent contribuer à diminuer le déficit. Pour les universités, il s'agit, selon le ministre, de « passer le cap sans casser la dynamique ». La dotation annuelle des universités ne diminuera pas mais certains aspects de la LPR ne seront pas mis en œuvre. Par ailleurs l'augmentation du CAS Pensions sera entièrement à la charge des établissements - ce qui représente une somme considérable.
A la suite de l'intervention du Ministre, les membres de France Université ont dit leur découragement sachant que de nombreuses universités sont d'ores et déjà en déficit et que de nombreuses mesures n'ont pas été compensées dans les années précédentes (mesures Guérigni, augmentation du point d'indice).
- Projet SHAPE-Med
La Présidente indique qu'elle a été convoquée, le 22 octobre, avec le Président de l'université Lyon 1, le directeur de CPE ainsi que le responsable scientifique du programme devant le jury international du projet SHAPE-Med@Lyon. Cette convocation était liée au volet politique du projet, en lien avec la structuration du site. En effet SHAPE-Med@Lyon ne répond plus aux critères qui avaient été définis par le jury du fait de la non réalisation de l'EPE Lyon 1-Lyon 2.

Le rapport d'activité transmis au jury en amont de cette rencontre insistait sur le rôle structurant que pouvait jouer le nouvel EPE Lyon 1-CPE dans le domaine de la santé, en lien avec les HCL et le Centre Léon Bérard. Mais entre l'envoi de ce rapport et l'audition par le jury, ce projet d'EPE a dû être abandonné, l'AG de CPE ayant voté contre.

On ignore pour le moment ce qu'a décidé le jury quant à l'avenir du projet SHAPE-Med qui a été jugé ambitieux et prometteur sur un plan scientifique et dont il a été montré qu'il pouvait servir de démonstrateur sur le site et inspirer la création de plusieurs autres instituts thématiques transdisciplinaires portés par la COMUE.

- Structuration académique du site

La Présidente souligne que les chefs d'établissements se rencontrent chaque semaine dans le cadre de la COMUE, sans Lyon 1 pour l'instant. Des réunions régulières entre les VP formation et recherche du site ont aussi lieu, avec l'idée de structurer le site sur un plan académique et non sur un plan institutionnel par un rapprochement des établissements. Il s'agit de renforcer et de formaliser la structuration académique du site par la création de réseaux de coordination disciplinaire, qui ressembleraient aux collègiums du temps de l'IDEX, et des instituts thématiques transdisciplinaires qui contribueraient à la signature scientifique du site et pourraient s'apparenter – à une autre échelle - aux pôles de spécialité mis en place au sein de notre établissement.

L'idée est de partir des objets qui existent déjà et qui sont tournés vers les enjeux de société : les LABEX, EUR et SFRI, SHAPE-Med, AILYS, le projet alimentation-nutrition en lien avec la Métropole, l'Université Lyon 1 et l'Institut Lyfe ou encore le projet sur le travail construit pour répondre à l'AMI SHS.

La part du préciput ANR destiné au site pourra servir à financer ces instituts mais il faudra chercher d'autres financements : financements ANR après la fin des LABEX, mécénat via la Fondation Innovation et Transitions, Banque des territoires, etc.

Fait à Lyon, le 28 octobre 2024